

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **24/02/2016**

Date d'affichage : **24/02/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 3 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 3 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Élisabeth CAILLAT – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Patrick CLAUDEL – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – René LE VIAVANT – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI

POUVOIRS : Patricia PENCHENAT à Marc Etienne LANSADE / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO

ABSENTS : Monique LEBLANC – Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Le service animation-jeunesse de la Ville de Cogolin, en collaboration avec les services animation-jeunesse des communes de Grimaud, Cavalaire, La Croix-Valmer, Gassin et Ramatuelle, organise un raid nature les jeudi 7 et vendredi 8 avril 2016.

La Ville de Cogolin engagera trois équipes de trois compétiteurs âgés de 11 à 17 ans.

Des épreuves physiques seront organisées dans chaque ville.

Le départ est prévu dans la commune de Cavalaire, le jeudi 7 avril à 9h30, l'arrivée aura lieu dans la commune de Grimaud, le vendredi 8 avril aux alentours de 16h00.

Les enfants seront hébergés pour la nuit dans le gymnase B des Blaquières.

CM 03 /03/2016

N° 2016/052

TARIF RAID INTER-COMMUNES 2016

Il est proposé de fixer le coût à la charge des familles à 20 € par enfant ; ce montant comprend l'encadrement, le transport et les repas (NB : chaque enfant devra fournir son propre équipement de sport, en particulier un vélo tout terrain).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer à 20 € par enfant la tarification de ce séjour.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE